

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

Préavis municipal n°26/2023

Demande de crédit de CHF 56'000.00 pour le remplacement d'un chariot élévateur à contrepoids.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

La Commission des finances constituée par :

- son Président : Henri Pisani ,excusé le 20 février 2023 ;
- ses membres : Mme Ariane Morand, MM Simon Schülé et Philippe Noël ;
M. Jérémie Dähler, démissionnaire

s'est réunie le lundi 20 février 2023 en présence de Madame la Syndique Claudia Perrin, et de Messieurs les municipaux Denis Favre et Blaise Jaunin

Nous les remercions pour les informations complémentaires fournies.

La Commission des finances s'est encore réunie le mercredi 16 mars 2023 afin de statuer et rédiger son rapport.

Préambule

Ce préavis a pour but de demander un crédit de CHF 56'000.00 afin de remplacer le chariot élévateur à contrepoids actuellement en service depuis 2001 auprès du service des Travaux, par l'acquisition d'un véhicule électrique.

Dans son argumentation, La Municipalité précise les points suivants :

1. le véhicule existant ayant été acquis en 2001, il devient difficile de trouver les pièces de rechange, certaines de celles-ci proviendraient même de véhicules voués à la casse, de plus il ne correspond plus aux normes de sécurité actuellement en vigueur ;
2. Un chariot fonctionnant avec un moteur électrique a été privilégié par rapport à un moteur thermique. En effet cette solution présente un avantage du point de vue de l'environnement (moins de bruit et pas de gaz d'échappement) ainsi que des coûts d'entretien moindres. Après comparaison avec deux autres appareils équivalents, le choix s'est porté sur celui présentant le meilleur

rapport prix/qualité, soit un chariot électrique de type Fenwick E25/80V fourni par la maison Linde. A noter que cette dernière propose une reprise de l'ancien véhicule pour un montant de CHF 7'000.00, ce qui n'est pas négligeable vu sa relative vétusté.

3. Une option sous forme de leasing a également été envisagée, mais celle-ci s'est avérée moins avantageuse que l'achat en raison d'intérêts importants nous dit la Municipalité.

Analyse

La COFIN, comme à son habitude, s'est penchée essentiellement sur l'aspect financier de cet investissement. La Commission technique apportera d'autres éléments d'appréciation.

Les avantages évoqués par la Municipalité nous paraissent convaincants : une relativement faible durée de vie résiduelle du véhicule actuel, des réparations toujours plus compliquées, des pièces de rechange difficiles à trouver ; de plus l'acquisition du nouveau véhicule serait liée à une reprise de CHF 7'000.00 du chariot existant. Le choix d'un véhicule électrique est également intéressant pour les raisons avancées ci-dessus,

Position de la commission

Compte tenu des éléments ci-dessus la Commission des finances adopte à l'unanimité de ses membres le préavis 26/2023, et vous invite, Mesdames et Messieurs, les Conseillères et Conseillers communaux de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Romanel sur Lausanne

- vu le préavis municipal N°01/2023 adopté en séance de Municipalité du 13 février 2023 ;
- ouï le rapport de la Commission des Finances ;
- ouï le rapport de la Commission Technique ;
- vu que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

- d'accepter le préavis tel que présenté ;
- d'accorder le crédit de **CHF 56'000.00 TTC** pour l'acquisition d'un élévateur à contrepoids ;
- de financer cette dépense par prélèvement sur la trésorerie courante ou au besoin, sur les lignes de crédits disponibles dans la limite du plafonds d'endettement;
- d'autoriser l'amortissement de cette dépense sur une période maximale de 5 ans.

Romanel-sur-Lausanne, le 8 mars 2023

Le rapporteur :


Philippe Noël

Les autres Membres :


Henri Pisani Président


Ariane Morand


Simon Schulé